



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit septembre, Le Conseil Municipal de BOUÉE, légalement convoqué le **onze septembre 2023**, s'est réuni en Mairie à la **Salle du Conseil**, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André LE BORGNE André, Maire.

Session	Publique	Conseillers en exercice :	14				
Référence	CM-PV-2023-09-18	Conseillers présents :	09 (10 à 20H57)				
Début et fin de la séance	20H00	21H55	Conseillers votant :	13			
Liste des Membres du Conseil et présence (dans l'ordre du tableau)							
Prénom NOM	P	Ex	Ab	Prénom NOM	P	Ex	Ab
André LE BORGNE	X			Chantal SURGET	X		
Séverine LABARRE	X			Antony PEIGNET	X		
Michaël NICOLAS	X			Sébastien BOUCARD		X	
Solène LEMARIÉ	X			Damien JODAR		X	
Jacqueline HAMON	X			Christel FRINGANT		X	
Matthieu MAINIER	X			Jean-Pierre BIORET (à partir de 20H57)	X		
Pierrette ORAIN		X		Céline CLÉMOT	X		
Procurat ion(s)	Christel FRINGANT donne procuration à Jean-Pierre BIORET Pierrette ORAIN donne procuration à Antony PEIGNET Sébastien BOUCARD donne procuration à André LE BORGNE Damien JODAR donne procuration à Solène LEMARIÉ						

Date de la convocation du Conseil municipal : **11/09/2023**

Date d'affichage : **11/09/2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce les conseiller(e)s excusé(e)s ainsi que les pouvoirs donnés.
Il rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu pour la séance :

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Procès-Verbal du dernier conseil municipal (27 juin 2023)
- 3) Décisions du Maire prise en délégation du Conseil – Informations
- 4) Education-Restauration-Enfance-Jeunesse : point sur la rentrée 2023
- 5) Finances – Décision Modificative n°2 au BP 2023
- 6) Ressources Humaines – recours à un contrat d'apprentissage à compter du 31 août 2023 pour deux ans
- 7) Environnement : Enquête publique PAPREC ENERGY FROM WAST : avis de la Commune
- 8) Assemblées – Point sur le règlement intérieur – envoi des convocations
- 9) Intercommunalité : rapport d'activité de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon
- 10) Questions diverses – Retour des commissions intercommunales et communales

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chantal SURGET se propose d'être secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

2. PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU 27 JUIN 2023

Le Maire demande s'il y a des observations sur le projet de Procès-Verbal de séances du 27 juin 2023.
Ce dernier n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CM – INFORMATIONS

- ✓ Signature d'une convention avec le CFA Formasup pour la prise en charge des frais pédagogiques de l'apprentissage en master d'administration publique ;
- ✓ Signature d'un devis avec **Goubault imprimeur** de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE pour la commande du prochain bulletin municipal (montant **1 935 € € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **PRO services équipements** de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE pour commande de fourniture pour l'entretien des équipements de cuisine (montant **289,12 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un contrat avec **Magalie FONTENELLE** des HERBIERS pour le spectacle de Noël (montant **790 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **Comptoir de Bretagne** de PACÉ pour commande de fourniture de cuisine (montant **193,79 € HT**) ;
- ✓ Signature d'une convention le 19 juillet 2023 avec **VEOLIA EAU** de PONTCHATEAU pour l'entretien et le contrôle des poteaux incendie pour deux ans ;
- ✓ Signature d'un devis avec **Olys propreté** de CAMPBON pour l'entretien des vitres des bâtiments communaux (montant **2 173,41 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **SARL GAUTIER ROYER** de PLESSE des travaux d'enrochement de l'évier, au pont de Messageries, chemin du Chatelier (montant **1 363,80 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **LOISEAU Travaux publics** de MALVILLE pour des travaux de drainage à Croisac (montant **870 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **SARL ETS LACOSTE** de ST ETIENNE DE MONTLUC pour les opérations de reprises de tombes échues (montant **10 290,73 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **VEOLIA EAU** de PONTCHATEAU pour le renouvellement de 3 poteaux incendie (montant **5 895 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un avenant au marché de PAVC avec **LANDAIS SA** de ST OMER DE BLAIN pour des prestations supplémentaires (montant **13 347,50 € HT**) ;

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations.

4. ÉDUCATION-RESTAURATION-ENFANCE-JEUNESSE – POINT RENTRÉE 2023

Séverine LABARRE fait le point sur les effectifs scolaires de la rentrée 2023 : 92 élèves pour l'école Les Courlis et 51 élèves pour l'école Sainte Thérèse.

Le Conseil municipal débat sur la baisse des effectifs de l'école privée qui inquiète.

Antony PEIGNET pense que cette baisse est due à un manque de communication de l'école. La mairie ne reçoit pas d'article pour le Bouée info.

Séverine LABARRE, Céline CLEMOT, Chantal SURGET ne pense pas, elles ont constaté que c'est pour une raison financière de la part des familles.

Un point est ensuite fait sur la restauration par Chantal SURGET : les effectifs sont stables, la livraison des repas se déroule mieux que l'année dernière.

Le Maire demande s'il y a problèmes éventuels rencontrés depuis la rentrée.

Chantal SURGET répond qu'il n'y a pas de difficultés particulières.

Céline CLEMOT fait remonter la colère des familles au sujet des inscriptions au périscolaire et aux vacances.

Solène LEMARIE confirme ce sentiment au sujet des inscriptions, c'est récurrent. Elle est personnellement concernée aussi. Une discussion se poursuit au sujet de la problématique des places et des défauts techniques du logiciel Portail-familles.

Le Maire transmet des points échangés avec les autres maires de la CCES : ces difficultés sont dues à la capacité limitée des bâtiments d'accueil, au problème de recrutement des animateurs, et à l'insuffisance du système informatique Portail-familles pour les réservations.

Le DGS informe que le groupe métiers des DGS travaille sur une révision du logiciel d'inscription, un rendez-vous est fixé avec le prestataire informatique de la CCES.

5. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BP 2023

Suite à la vente des terrains au lieu-dit Croisac et afin d'enregistrer en comptabilité cette recette, il est nécessaire de prendre en compte comptablement l'acquisition des terrains suite à la procédure de biens sans maître. Il est proposé la décision modificative suivante :

Crédits à ouvrir (en dépenses et en recettes)

SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Investissement	041 (Dép)	2111	Terrains	+ 3 710,00 €
	041 (Rec)	1328	Autres	+ 3 710,00 €
TOTAL OUVERTURE DE CREDITS EN DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT				+ 3 710,00 €

Virement de Crédits (en dépenses et en recettes)

SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Investissement	024 (Rec)	024	Produit de cession des immobilisations	+ 14 100,00 €
	16 (Rec)	1641	Emprunt	- 14 100,00 €
TOTAL OUVERTURE DE CREDITS EN DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT				0 €

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ✓ **VALIDE le projet de décision modificative n°2 au BP 2023 ;**
- ✓ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente décision ;**

6. RESSOURCES HUMAINES – RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE A COMPTER DU 31 AOÛT 2023 POUR DEUX ANS

Il est rappelé que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 3 avril 2023, le Conseil Municipal a validé le principe de recourir à un contrat d'apprentissage pour le service administratif à compter de la rentrée 2023.

Pour valider la procédure administrative, la collectivité territoriale doit saisir le comité social territorial (CST) qui s'est réuni le 25 août dernier. L'instance a donné un avis favorable au recrutement d'un apprenti sur la collectivité (cf. avis en annexe). Il convient donc que le Conseil Municipal délibère officiellement sur le recours à un contrat d'apprentissage pour 2 ans à compter du 31 août 2023 dans le cadre du Master d'Administration Publique en alternance avec l'IPAG de Nantes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ✓ **ACCEPTER de recourir à un contrat d'apprentissage,**
- ✓ **CONCLURE à compter du 31 août 2023, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :**

Service	Nb de postes	Diplôme préparé	Durée formation
Direction générale Service administratif	1	Master d'Administration publique en alternance	24 mois

- ✓ **PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, au chapitre 011, article 6417 pour la rémunération (le cout de la formation étant pris en charge intégralement par le CNFPT ;**
- ✓ **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis ou établissements scolaires.**

7. ENQUÊTE PUBLIQUE PAPREC ENERGY FROM VAST : avis de la Commune

Une enquête publique sera ouverte du **25 septembre au 27 octobre 2023**, suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PAPREC ENERGY FROM WASTE en vue de la création d'une usine de fabrication de black pellets (projet Ecocombust 2) sur l'emprise du site EDF à Cordemais.

Le projet Ecocombust 2 consiste à reconvertir partiellement l'activité de la centrale pour la fabrication de black pellets, des granulés à partir de bois : 80 % de granulés et 20 % de charbon, jusqu'à arrêt définitif.

L'article 6 de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique prévoit que le Conseil municipal de Bouée, notamment, donne son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis sur le projet.

Le Maire précise que cette délibération au commissaire enquêteur pendant l'enquête publique et rappelle les objectifs de cette enquête.

Le Directeur général des services précise que le dossier d'enquête publique sera mis en ligne à partir du 25 septembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- ✓ **D'EMETTRE un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société PAPREC ENERGY FROM WASTE en vue de réaliser une usine de fabrication de black pellets "ECOCOMBUST 2" ;**
- ✓ **D'AUTORISER le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

8. ASSEMBLEES – POINT SUR LE RÈGLEMENT INTERIEUR

Il est rappelé que le règlement intérieur du Conseil municipal prévoit que l'envoi des convocations se fait de manière dématérialisée. Actuellement, l'envoi se fait toujours en voie papier. Il est demandé au Conseil municipal, son avis, sur l'envoi en version papier ou dématérialisé de la convocation.

Severine LABARRE indique qu'elle a des difficultés à télécharger sur le site grosfichier.fr.

Il est répondu que grosfichier.fr a l'avantage de pouvoir envoyer des fichiers très lourds et d'avoir une traçabilité des téléchargements par les élus. Mais il est possible en cas de difficultés par un autre biais (wetranfer).

Antony PEIGNET propose l'envoi par papier et par biais dématérialisé.

Matthieu MAINIER est favorable à la dématérialisation.

Les élus absents au Conseil municipal seront consultés pour avoir leur avis.

Le Maire demande au Conseil les confirmations des jours des réunions de Conseil. En effet, certains élus, en raison d'activité, ont des soucis de disponibilités notamment le lundi soir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **DECIDE de maintenir en alternance, les lundis soir et les mardis soir comme jour de réunion de conseil à 20h.**
- ✓ **DECIDE que l'envoi des convocations de Conseil se fera désormais par voie dématérialisée. Les élus qui souhaiteraient une version papier du document pourront l'obtenir sur demande.**

9. INTERCOMMUNALITE – RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Le rapport a été présenté en annexe. Il n'y a pas eu d'observation particulière à ce sujet.

Le Maire rappelle l'importance de la consultation des rapports d'activité qui sont complets et détaillés.

Jean Pierre BIORET arrive à 20h57.

10. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Prochaines dates de Conseil Municipal : Mardi 17/10 – à confirmer sinon lundi 27 novembre.

Le Maire, confirmera dans les 15 jours la réunion du 17 octobre. Il n'est pas sûr qu'elle soit maintenue en raison du faible nombre de sujet.

- ✓ Prochaines réunions :

- Commission finances/budget : Mardi 3 octobre à 19h30 ou 20h. L'heure confirmée par le DGS
- Commission Affaires scolaires-restauration : Lundi 02 octobre à 20h
- Commission environnement de la CCES : Réunion groupe de travail sur les zones humides =>

Jean Pierre BIORET explique qu'il a été proposé que Bouée et Lavau travaillent ensemble sur le sujet au sein d'un groupe de travail local. Un pré-zonage est en cours de préparation servant de base de travail.

Le Maire fait un retour des échanges qu'il a eues avec le nouveau Directeur de l'aménagement de la CCES : une cartographie des zones humides sera intégrée au PLUi et une application sera ajoutée au SIG de la CCES.

Michael NICOLAS pense que ce serait mieux que la commission reste communale car on ne connaît pas le territoire de Lavau, d'autres élus sont du même avis.

Le Conseil municipal décide qu'il serait préférable de rester à l'échelle de Bouée.

- ✓ Consultation marché assurances et construction du CTM :

La consultation des entreprises a été lancée pour le futur marché des polices d'assurances de la commune et la construction du Centre technique municipal. La réception des offres est fixée au Lundi 16 octobre pour le CTM et au mardi 18 octobre pour les polices d'assurances

- ✓ Antenne relais Bourques télécom

Le Maire revient sur un rendez-vous avec la société Axione au sujet du projet d'implantation d'une antenne relais pour Bouygues télécom devant desservir une portion de la ligne ferroviaire. Il explique qu'ils vont essayer de se positionner sur l'antenne existante. Si techniquement cela ne fonctionne pas, ils reviendront vers la commune pour avoir son avis. Il précise que la durée des travaux est sur deux ans.

- ✓ Loi APER

Le Maire informe l'Assemblée que le législateur a adopté la loi dite APER (relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable). Dans ce cadre, il est demandé à chaque commune de proposer des zones propices au développement des énergies renouvelables. Implantée en dehors de ces zones sera toujours possible dans le respect du code de l'urbanisme. Mais cette implantation ne permettra de bénéficier des dispositions prévues par la loi (subventions, procédures accélérées...). La CCES a mis à disposition des communes, un outil numérique (une carte par le biais du SIG (système d'information géographique. La commune doit statuer en octobre, organiser une réunion publique en novembre et transmettre début décembre les propositions de zonage. Le Maire propose de caler une réunion commission municipale urbanisme.

La commission urbanisme se réunira jeudi 05 octobre à 10h. La réunion publique de concertation sera proposée (sous réserve) jeudi 16 novembre à un horaire qui sera précisé.

Solène LEMARIE quitte la réunion à 21h26

- ✓ Les élections sénatoriales 2023 : Le Maire reviendra vers les délégués titulaires pour aller voter dimanche 24 septembre.

- ✓ Tour de table – retour des commissions

Antony PEIGNET revient sur les 40 ans de la bibliothèque et son organisation réussie. La matinée des associations s'est très bien passée avec plus de présentations sur les années précédentes grâce notamment à la prestation proposée par l'association de Capoiera. Il parle de la poursuite des inscriptions pour le spectacle d'humour prévu le 7 octobre. Un verre de l'amitié sera proposé à la fin de la représentation. Il termine en précisant que le spectacle de l'arbre de Noël sera proposé samedi 16 décembre.

Michaël NICOLAS : Les travaux de voirie sont terminés. Il revient sur les travaux à finir le lendemain. La route dans le secteur des philippières a été abîmée. Le curage des fossés aura lieu début octobre. L'entreprise intervient sur le déploiement de la fibre.

Jean Pierre BIORET fait un compte rendu du comité intermédiaire PLUI et revient sur l'objectif d'avoir un document simple et lisible pour tout le monde.

Chantal SURGET informe de l'organisation d'un goûter spectacle dans le cadre de la semaine bleue. Le repas des aînés aura lieu le 1^{er} samedi du mois de décembre (02 décembre). Antony PEIGNET suggère que M. Miko soit sollicité pour une animation.

Jacqueline HAMON demande si un spectacle de théâtre va être proposé cette année. Il n'y a pas encore d'informations à ce sujet.

Le prochain Conseil Municipal est programmé **lundi 17 octobre 2023 à 20H (à confirmer)**. Il aura lieu en salle du Conseil en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h55.

La secrétaire de séance,

Chantal SURGET



Le Maire,

André LE BORGNE.



MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le procès-verbal de la réunion du Conseil-municipal en date du **18 septembre 2023**, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le **19 septembre 2023** dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATIONS

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
LE BORGNE André	2023-09-01	Finances – Décision Modificative n°2 au BP 2023	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0
LE BORGNE André	2023-09-02	Ressources Humaines – Recours à un contrat d'apprentissage à compter du 31 août 2023 pour 2 ans	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 1
LE BORGNE André	2023-09-03	Environnement – modification du tableau des effectifs à compter du 1 ^{er} septembre 2023	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0

ANNEXE PV - CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 18 septembre 2023

Rapport des délibérations

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

2. PROCES VERBAL DE SÉANCE DU 27 JUIN 2023

3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CM – INFORMATIONS

- ✓ Signature d'une convention avec le CFA Formasup pour la prise en charge des frais pédagogiques de l'apprentissage en master d'administration publique ;
- ✓ Signature d'un devis avec **Goubault imprimeur** de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE pour la commande du prochain bulletin municipal (montant **1 935 € € HT**) ;

- ✓ Signature d'un devis avec **PRO services équipements** de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE pour commande de fourniture pour l'entretien des équipements de cuisine (montant **289,12 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un contrat avec **Magalie FONTENELLE** des HERBIERS pour le spectacle de Noël (montant **790 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **Comptoir de Bretagne** de PACÉ pour commande de fourniture de cuisine (montant **193,79 € HT**) ;
- ✓ Signature d'une convention le 19 juillet 2023 avec **VEOLIA EAU** de PONTCHATEAU pour l'entretien et le contrôle des poteaux incendie pour deux ans ;
- ✓ Signature d'un devis avec **Olys propreté** de CAMPBON pour l'entretien des vitres des bâtiments communaux (montant **2 173,41 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **SARL GAUTIER ROYER** de PLESSE des travaux d'enrochement de l'étier, au pont de Messageries, chemin du Chatelier (montant **1 363,80 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **LOISEAU Travaux publics** de MALVILLE pour des travaux de drainage à Croisac (montant **870 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **SARL ETS LACOSTE** de ST ETIENNE DE MONTLUC pour les opérations de reprises de tombes échues (montant **10 290,73 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **VEOLIA EAU** de PONTCHATEAU pour le renouvellement de 3 poteaux incendie (montant **5 895 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un avenant au marché de PAVC avec **LANDAIS SA** de ST OMER DE BLAIN pour des prestations supplémentaires (montant **13 347,50 € HT**) ;

4. EDUCATION-RESTAURATION-ENFANCE-JEUNESSE – POINT RENTREE 2023

Un point sur les effectifs scolaires, la restauration et la situation au périscolaire sera fait.
Retour sur la journée des associations et les 40 ans de la bibliothèque.

5. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BP 2023

Suite à la vente des terrains au lieu-dit Croisac et afin d'enregistrer en comptabilité cette recette, il est nécessaire de prendre en compte comptablement l'acquisition des terrains suite à la procédure de biens sans maître. Il est proposé la décision modificative suivante :

Crédits à ouvrir (en dépenses et en recettes)

SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Investissement	041 (Dép)	2111	Terrains	+ 3 710,00 €
	041 (Rec)	1328	Autres	+ 3 710,00 €
TOTAL OUVERTURE DE CREDITS EN DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT				+ 3 710,00 €

Virement de Crédits (en dépenses et en recettes)

SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Investissement	024 (Rec)	024	Produit de cession des immobilisations	+ 14 100,00 €
	16 (Rec)	1641	Emprunt	- 14 100,00 €
TOTAL OUVERTURE DE CREDITS EN DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT				0 €

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la Décision Modificative n°2 au Budget 2023 telle que présentée.

6. RESSOURCES HUMAINES – RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE A COMPTER DU 31 AOÛT 2023 POUR DEUX ANS

Il est rappelé que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 3 avril 2023, le Conseil Municipal a validé le principe de recourir à un contrat d'apprentissage pour le service administratif à compter de la rentrée 2023.

Pour valider la procédure administrative, la collectivité territoriale doit saisir le comité social territorial (CST) qui s'est réuni le 25 août dernier. L'instance a donné un avis favorable au recrutement d'un apprenti sur la collectivité (cf. avis en annexe).

Il convient donc que le Conseil Municipal délibère officiellement sur le recours à un contrat d'apprentissage pour 2 ans à compter du 31 août 2023 dans le cadre du Master d'Administration Publique en alternance avec l'IPAG de Nantes.

Il est proposé au Conseil Municipal de/d' :

- ✓ ACCEPTER de recourir à un contrat d'apprentissage ;
- ✓ CONCLURE à compter du 31 août 2023, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nb de postes	Diplôme préparé	Durée formation
Direction générale service administratif	1	Master d'Administration publique en alternance	24 mois

- ✓ PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, au chapitre 011, article 6417 pour la rémunération (le cout de la formation étant pris en charge intégralement par le CNFPT ;
- ✓ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis ou établissements scolaires.

7. ENQUÊTE PUBLIQUE PAPREC ENERGY FROM VAST : avis de la Commune

Par Arrêté Préfectoral en date du 22 août 2023, une enquête publique est diligentée du 25 septembre au 27 octobre en mairie de Cordemais au sujet du projet de la société PAPREC ENERGY FROM WASTE d'obtenir l'autorisation de fabrication de Black pellets (projet ECOCOMBUST 2) sur l'emprise du site EDF de Cordemais. (Cf. l'Arrêté en annexe).

Le projet Ecocombust 2 consiste à reconverter partiellement l'activité de la centrale pour la fabrication de black pellets, des granulés à partir de bois : 80 % de granulés et 20 % de charbon, jusqu'à arrêt définitif.

L'article 6 de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête public prévoit que le conseil municipal de Bouée, notamment, donne son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis sur ce projet.

8. ASSEMBLEES – POINT SUR LE RÈGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur prévoit en principe l'envoi des convocations par voie dématérialisée. Il est demandé aux élus de se prononcer sur le souhait de garder la convocation en envoi papier ou non.

D'autre part, il est proposé aux élus de se prononcer sur le jour de Conseil. Maintien de l'alternance Lundi/mardi, autre jour ? autre alternance, jour fixe ?

9. INTERCOMMUNALITE – RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Cf. document en annexe

10. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Prochain Conseil Municipal : Mardi 17 octobre 2023 – à confirmer sinon Lundi 27 novembre 2023
- ✓ Prochaines réunions :
 - Commission finances/budget : Mardi 3 octobre à 19H30 ou 20H
 - Commission Affaires scolaires-restauration ?
 - Réunion groupe de travail sur les zones humides => retours de Jean-Pierre BIORET
- ✓ Consultation lancée pour le marché des polices d'assurance de la commune et pour la construction du CTM